

La Croix-Rouge et les événements du Congo

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **69 (1960)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549230>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA CROIX-ROUGE ET LES ÉVÉNEMENTS DU CONGO

Les événements tragiques qui se sont déroulés au Congo au lendemain de la proclamation de l'indépendance de l'ancienne possession belge n'ont pas manqué de préoccuper la Croix-Rouge. Le 15 juillet, le Comité international chargeait son délégué, M. Ch. Ammann, venant de Genève, ainsi que son délégué en Rhodésie, M. G.-C. Senn, de se rendre d'urgence à Léopoldville afin d'y prendre contact avec les Autorités congolaises. Les délégués du C. I. C. R. avaient reçu mandat d'examiner avec ces dernières de même qu'avec la section congolaise de la Croix-Rouge de Belgique les mesures à prendre pour venir en aide aux victimes des troubles.

La Ligue se tient prête également

A la demande de la Croix-Rouge de Belgique et du Gouvernement belge, la Ligue, de son côté se tenait prête à entreprendre le cas échéant une action de secours internationale. Afin de se tenir informée de l'évolution de la situation, la Ligue avait délégué à Brazzaville M. Edward Reinhard et à Usambura, dans le Ruanda-Urundi, M. Fred Schmid, tous deux de nationalité suisse, relevés provisoirement dans ce but de la tâche qu'ils assumaient en Afrique du Nord auprès des réfugiés d'Algérie au Maroc et en Tunisie.

On pouvait estimer à 23 000 environ, au 20 juillet, le nombre des personnes qui avaient fui le Congo pour chercher asile dans les pays avoisinants, soit approximativement:

2 000 dans l'ancienne Afrique-Equatoriale française (République du Congo);
3 000 en Angola;
10 000 en Rhodésie;
3 000 au Soudan et en Ouganda;
3 000 au Tanganika;
2 000 en Ruanda-Urundi.

Beaucoup de ces réfugiés ne désirent pas rentrer, immédiatement en tous cas, en Europe, mais préfèrent rester en Afrique en attendant de voir la tournure des événements; ils conservent l'espoir de retourner au Congo, ne serait-ce que pour y récupérer une part des biens qu'ils y ont abandonnés et qui sont tout ce qui leur reste.

Rapatriement de milliers de femmes et d'enfants

A la même date, 17 000 personnes, principalement des femmes et des enfants, avaient été rapatriées par voie aérienne en Belgique. Le regroupement et l'évacuation des populations blanches isolées dans des régions où l'ordre n'était plus assuré se poursuivaient avec le concours des Nations Unies, des éléments belges civils et militaires se trouvant sur place, du Comité international de la Croix-Rouge et de la Croix-Rouge belge au Congo. L'évacuation sur la métropole s'effectuait dans la mesure du possible à partir des aérodromes congolais et à une cadence quotidienne de 2500 à 3000 personnes. On sait d'autre part qu'une cinquantaine de nos compatriotes rentraient en Suisse le 13 juillet par un avion spécial de la Swissair, frété par le Département politique fédéral qui s'occupait des rapatriés à leur débarquement tant à Genève qu'à Kloten. La Croix-Rouge suisse et ses sections de Genève et de Zurich s'étaient mises à la disposition du Département politique en cas de besoin.

*

A l'aéroport international de Bruxelles, deux cents membres de la Croix-Rouge de Belgique se relayaient sans relâche, jour et nuit, depuis le 8 juillet pour assurer la réception et l'accueil des milliers de leurs compatriotes rapatriés par avion. En même temps, la Croix-Rouge de Belgique expédiait au Congo des milliers de kilos de lait en poudre et de farine, des couvertures, des médicaments et d'autres fournitures de première nécessité. Au Congo, l'ancienne section congolaise de la Croix-Rouge de Belgique, qui compte parmi ses membres des Africains comme des Européens, apportait son aide à l'action de secours d'urgence mise en œuvre à Léopoldville, à Elisabethville et autres centres congolais.

Pour l'accueil des réfugiés dans les territoires limitrophes

La Croix-Rouge de Belgique ayant demandé à la Ligue de se tenir prête à intervenir dans les territoires limitrophes au cas où une brusque détérioration de la situation provoquerait un exode massif de la population blanche en direction des divers pays frontières du Congo, les modalités de cette intervention furent immédiatement étudiées. Celle-ci pourrait consister en envoi non seulement de matériel de secours proprement dit, mais



Arrivée à Cointrin de l'avion rapatriant des Suisses du Congo
(Photo Interpresse)

aussi en celui d'équipes composées de personnel expérimenté dans le domaine médical, infirmier et de l'administration des secours. Un appel international n'était cependant pas prévu pour l'instant, la Croix-Rouge belge pensant être à même, avec l'aide des pays d'asile, dû faire face présentement aux besoins des personnes ayant quitté le territoire congolais. La Ligue toutefois continue à suivre la situation de très près. Et les Nations Unies comme la Croix-Rouge se préoccupent d'apporter aide et assistance à la population congolaise sans discrimination de nationalité ni de race.

*

UNE UNITE MEDICALE SUISSE POUR LES NATIONS UNIES

Un hôpital civil suisse à Léopoldville

Le Gouvernement suisse ayant proposé de mettre à la disposition de l'organisation des Nations Unies au Congo une unité médicale civile, le secrétaire général des Nations Unies, M. Dag Hammarskjöld, en la remerciant signalait le 20 juillet que la présence à Léopoldville d'un hôpital civil pouvant subvenir aux besoins médicaux et chirurgicaux des quelque dix mille hommes des Nations Unies chargés d'assurer l'ordre sur l'ensemble du territoire congolais serait sans doute utile et que si une unité suisse pouvait créer cet hôpital et assurer son fonctionnement, cela représenterait une aide des plus précieuses.

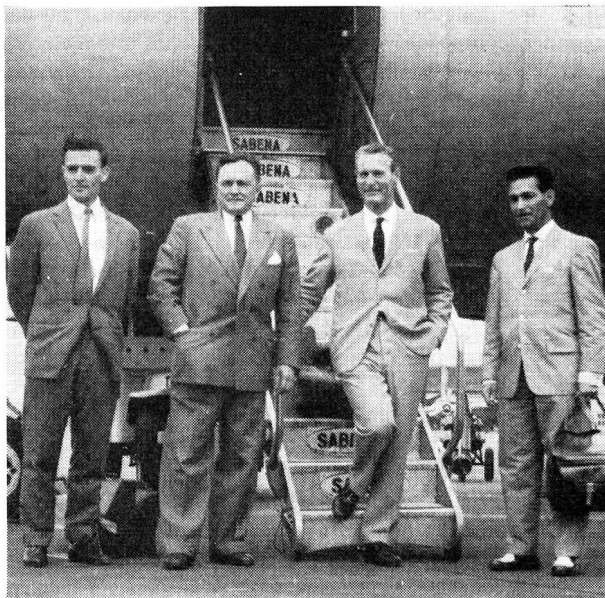
Répondant à la demande des Nations Unies, le Conseil fédéral a chargé la Croix-Rouge suisse d'assurer la mise sur pied de l'équipe qui prendrait en charge l'Hôpital de Kintambo, à Léopoldville. Un groupe de reconnaissance dirigé par le docteur Jean-Maurice Rubli, de Zurich, assisté du docteur Henri Mojonnier, de Lausanne, remplaçant, de M. Cuno Wiesendanger, pharmacien à Berne, et de M. Otto Burkhardt, administrateur à Zurich, quittait par avion la Suisse le 27 juillet à destination du Congo. Le 29, Mademoiselle Violette Rosset, infirmière, de Lausanne, rejoignait, également par avion, l'équipe préparatoire.

Le 30, le docteur Rubli demandait à la Croix-Rouge suisse l'envoi rapide de plusieurs médecins et spécialistes et de six infirmiers qui constitueraient l'unité définitive destinée à assurer le service de l'hôpital Kintambo. Dès avant le départ de l'équipe préparatoire, le Secrétariat central de la Croix-Rouge suisse avait commencé à rechercher du personnel qualifié et invité les sections à l'aider dans cette tâche.

Les tâches de l'unité médicale civile suisse à Léopoldville

Le rapport établi par le chef de l'équipe préparatoire arrivée à Léopoldville le 28 juillet montrait que l'unité médicale suisse devrait organiser et faire fonctionner à l'hôpital de Kintambo, situé dans un quartier congolais et pouvant recevoir 650 malades, le centre hospitalier de base pour les troupes des Nations Unies. Elle devait également travailler dans la partie de l'hôpital non réservée aux troupes et en faveur des personnes civiles indigènes hospitalisées dans cet établissement. Aucun matériel sanitaire n'était nécessaire pour l'instant, l'hôpital en étant suffisamment pourvu ainsi que de médicaments.

Quant au personnel médical, le chef de la mission demandait qu'il comprît trois chirurgiens, trois médecins de médecine interne, un anesthésiste, un gynécologue, un pédiatre, et un radiologue, assistés de six



Le départ de Kloten de la première équipe médicale suisse: MM. Burkhardt et Wiesendanger, Drs Rubli et Mojonnier (A. T. P. Zurich)

infirmiers, d'un laborant et d'un assistant radiologue. La mission devait comprendre également un quartier-maître, trois employés de bureau, un mécanicien et un électricien.

Sa composition et sa mission définitives

Au début d'août, en plus des membres de l'équipe préparatoire, les docteurs Peter Buser, chirurgien, de Winterthur, Jean Dubas, chirurgien, de Bulle, Michel Fernex, spécialiste en médecine tropicale, de Bâle, et Peterhans Dangel, anesthésiste, de Zurich, ainsi que Messieurs Eros Ferrari, infirmier, de Lausanne, Otto Keller, employé de bureau, de Zurich et Albert Schwerzmann, employé de bureau, de Berne, étaient partis pour Léopoldville.

Le 17 août, la Croix-Rouge suisse pouvait annoncer que l'unité médicale de l'hôpital Kintambo avait été complétée. Son effectif est de 25 personnes, onze médecins, un pharmacien, quatre infirmiers, un laborantin ainsi qu'un administrateur et du personnel auxiliaire technique et administratif. En plus des soldats des Nations Unies, l'unité doit pourvoir aux soins de 450 patients congolais. La collaboration avec le personnel indigène et les membres d'une unité sanitaire du Ghana est excellente. La mission de l'unité étant d'une durée indéterminée, il faut d'ores et déjà prévoir la relève éventuelle de ses membres.

*

L'AIDE MEDICALE A LA POPULATION

Envoi d'équipes médicales dans les hôpitaux civils

Mais il convenait également d'assurer l'assistance médicale de la population congolaise. Le 24 juillet, le C. I. C. R. et la Ligue annonçaient qu'un appel avait été adressé à un nombre limité de sociétés de la Croix-ou du Croissant-Rouge pour l'envoi immédiat au Congo de cinq à dix équipes médicales ayant pour mission d'aider les autorités locales à faire face à la situation d'urgence dans les hôpitaux civils. Deux types d'équipes étaient demandés: les premières comprenant un médecin ayant des aptitudes chirurgicales et une connais-

sance des maladies tropicales et deux infirmières; les secondes composées d'un chirurgien, d'un médecin au courant de la médecine tropicale et de trois infirmières. La Ligue se chargeait du recrutement de ces équipes et d'assurer si nécessaire leur transport sur place. Le C. I. C. R., en sa qualité d'intermédiaire neutre compétent en cas de guerre ou de troubles intérieurs, demeurerait responsable de leur affectation en collaboration avec le Ministère de la santé congolais et les représentants sur place de l'OMS et de la Croix-Rouge locale.

Le 25 juillet déjà, une équipe médicale recrutée par la *Croix-Rouge norvégienne* rejoignait Léopoldville par avion militaire pendant que la *Croix-Rouge canadienne*

d'abord la mission qu'elle avait acceptée des Nations Unies avant que n'intervienne l'appel de la Ligue. D'autre part, l'unité suisse ayant également à s'occuper, à l'hôpital Kintambo, des malades civils, et cette équipe mobilisant un effectif important, elle répond déjà aux vœux de la Ligue.

LA TACHE DU COMITE INTERNATIONAL

Ravitaillement de la population et protection des civils

A fin juillet, le Comité international poursuivait, dans différentes régions du Congo, sa tâche d'intermédiaire neutre afin de venir en aide aux victimes des



Des femmes et des enfants suisses rapatriés du Congo arrivent à Genève-Cointrin (Photo Interpresse, Genève)

annonçait le prochain départ d'une et peut-être de deux équipes et que, de son côté, la *Croix-Rouge libanaise* prenait les mesures nécessaires à l'envoi d'une équipe. Le 26, la Ligue et le C. I. C. R. pouvaient publier que dix équipes étaient annoncées, le *Danemark*, la *Finlande*, l'*Iran*, la *Suède* et la *Yougoslavie* ayant également promis leur concours pendant que la *Croix-Rouge néerlandaise* mettait à disposition une équipe spéciale pour la transfusion sanguine.

La Croix-Rouge suisse ayant déjà répondu affirmativement à la première demande qui lui avait été adressée de fournir une équipe médicale destinée à l'hôpital des troupes de l'ONU à Léopoldville, a renoncé à participer à la mise sur pied pour l'instant d'une unité pour les soins civils — il lui faut en effet assurer

événements. Le 25, ses délégués MM. Ch. Ammann et G.-C. Senn, se rendaient à Stanleyville pour entreprendre des démarches en faveur de civils encore retenus dans la région. *Le C. I. C. R. assurait d'autre part l'acheminement par avion et la livraison au Congo de 10 tonnes de lait en poudre offertes par la Confédération suisse et représentant une valeur de 42 000 fr. Il expédiait par la même voie une tonne de multivitamines, d'une valeur de 55 000 francs, don de la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale.*

Deux nouveaux délégués du C. I. C. R., M. Pierre Gaillard, de Genève, et le docteur J.-L. de Chastonay, partaient également à fin juillet pour le Congo. M. P. Gaillard était appelé à prendre la tête de la délégation du Comité international dont la mission principale

consisterait à répartir les équipes médicales mises à disposition par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion- et Soleil-Rouges, et d'assurer leur coordination.

*

L'activité du C. I. C. R au Congo

La première action d'urgence du Comité international de la Croix-Rouge au Congo, dirigée par M. Charles Ammann a visé d'abord à obtenir de tous le respect du signe de la Croix-Rouge protégeant les zones sanitaires neutres, créées sur l'initiative de la délégation du C. I. C. R. Ces zones ont compris surtout des hôpitaux de Léopoldville et de Stanleyville. Elles ont été approuvées par toutes les parties en présence et ont rendu les services que l'on attendait d'elles. De plus, constituant des îlots de sécurité, elles ont contribué à l'apaisement des esprits.

Le Comité international s'est aussi occupé de l'évacuation de certains civils désireux de quitter le pays et qui, séjournant dans la brousse, se trouvaient coupés du monde extérieur. A partir de Léopoldville, des colonnes d'ambulances ont parcouru la région pour établir le contact avec les personnes à évacuer et pour les conduire dans les centres d'accueil. Un avion de la Sabena, portant le signe de la Croix-Rouge, a procédé à des opérations semblables dans la région de Stanleyville. En outre, la délégation du C. I. C. R. a entrepris des distributions de lait dans des quartiers indigènes de Léopoldville. *Ces secours provenaient de l'envoi de 10 tonnes de lait en poudre offert par la Confédération suisse et convoyé par la Swissair.*

L'aide des « juniors » congolais

Ces différentes actions ont été réussies grâce à la collaboration des volontaires de la Croix-Rouge de la Jeunesse du Congo. Cette formation, qui dépendait auparavant de la Croix-Rouge de Belgique, est composée de jeunes Congolais entièrement dévoués aux idéaux humanitaires de la Croix-Rouge. Ces jeunes gens ont servi d'interprètes et d'intermédiaires aux délégués du C. I. C. R., auxquels, grâce à leur connaissance du pays et des langues locales, ils ont rendu des services inappréciables.

Un autre délégué du C. I. C. R., M. G.-C Senn, s'est rendu à Usumbura, dans le Ruanda-Urundi, pour organiser le rapatriement d'anciens membres des forces congolaises se trouvant dans ce territoire sous mandat belge et qui, étant l'objet de représailles de la part de tribus locales, ont demandé à être rapatriés à l'intérieur du Congo. Accompagnés de femmes et d'enfants, ils ont regagné par petits groupes leurs provinces d'origine. Depuis le retour à Genève de M. Ammann, la délégation du C. I. C. R. est dirigée par M. Pierre Gailard.

*

Dons en faveur des réfugiés et de la population congolaise

La Croix-Rouge suisse n'a pas jugé nécessaire pour l'instant de faire un appel spécial de fonds pour l'aide au Congo. Mais elle accepte avec reconnaissance les dons en espèces qui lui sont offerts spontanément en faveur d'une aide tant aux réfugiés qu'à la population demeurée au Congo.

PETITES NOUVELLES DE LA CROIX-ROUGE

SECOURS A L'ETRANGER

Secours aux paralysés du Maroc

Mademoiselle Hélène Vischer, membre du Comité central de la Croix-Rouge suisse, avait été mise à disposition de la délégation de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge à Rabat pour s'occuper du 1^{er} mars au 20 juin des secours aux victimes de l'empoisonnement massif de l'hiver passé. Sa relève a été assurée du 20 juin au 15 septembre par Mademoiselle Nina Vischer, du Secrétariat central.

*

Mission sanitaire au Congo

Depuis le 22 juillet, le Service des secours de la Croix-Rouge suisse s'est occupé activement du recrutement de l'équipe médicale civile qui se rend au Congo et des préparatifs de son départ.

*

L'assistance aux paralysés marocains, relève médicale

En remplacement de Mesdemoiselles Hanni Brun et Verena Stahel, qui n'avaient pu se libérer que pour six mois de leurs occupations, Mademoiselle Marti Baumann, et Mademoiselle Lotti Knecht, physiothérapeute, sont parties le 25 juin pour le Maroc. Toutes deux assureront la relève de l'équipe suisse au centre de rééducation des victimes de l'huile falsifiée à Khemisset.

CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

Visite du C. I. C. R. aux Algériens internés et détenus en France

Au cours des derniers mois, les délégués du Comité international de la Croix-Rouge ont poursuivi leurs visites des lieux de détention pour Algériens en France. C'est ainsi qu'ont été visités les internés politiques des quatre centres d'assignation à résidence surveillée de Neuville-sur-Ain, de St-Maurice l'Ardoise, de Vadenay et du Larzac, le centre d'identification judiciaire de Vincennes ainsi que 20 établissements pénitentiaires à Paris et en province. Ces visites ont comporté, comme précédemment, l'examen du régime de la détention dans chacun des centres visités. Selon l'usage, les rapports relatifs à ces visites ont été remis au Gouvernement français après qu'eurent été présentées, sur place, les remarques et observations jugées nécessaires.

*

MATERIEL D'HOPITAUX

Internationaler Spitalbedarf / Matériel d'hôpitaux, 4^e édition, 1960-1961, Vogt-Schild édition, Soleure.

Les éditions Vogt-Schild S. A., à Soleure, viennent de faire paraître la quatrième édition (1960/1), devenue internationale, de « Matériel d'hôpitaux ». Ce répertoire général des fournisseurs et des articles et fournitures intéresse tous ceux qui s'occupent de soins hospitaliers comme sans doute les médecins et les chirurgiens. Après